



# Immunité du PNUD (Programme de Développement des Nations Unies)

Par nicolas\_ducrocq, le 24/04/2012 à 23:09

Bonsoir,

Je dirige une agence de voyages nommée NIKEL Voyages, basée à Yaoundé - CAMEROUN. Nous avons répondu en novembre, pour la 1ère fois, à un appel d'offre du PNUD. Des personnes se sont immiscées dans nos échanges et nous ont passé des commandes de billets d'avion. Nous recevions les bons de commande sur papier à entête PNUD, nous envoyions les billets par mail. Entre le 19 déc et le 3 janvier, nous avons déposé quasi quotidiennement, contre décharge, des factures au bureau du PNUD à Yaoundé, avec les bons de commande annexés.

Les factures ont été enregistrés dans les systèmes du PNUD avec les faux bons de commande sans qu'aucune alerte ne nous soit remontée. Les bons de commande étaient d'un format différent des vrais, les personnes bénéficiant des billets d'avion ne figuraient pas dans le personnel du PNUD, le signataire du bon de commande n'existait pas. Ainsi, le PNUD nous reproche d'avoir traité ces faux bons de commande alors qu'eux-mêmes devaient les identifier beaucoup plus facilement que nous. Les factures ont de plus été bloquées volontairement au service courrier et non remises au service voyage du PNUD (c'est ce que nous avons constaté sur place, et c'est ce que nous a déclaré la resp. du courrier).

C'est uniquement le jour où nous avons apporté la facture récapitulative pour paiement comme demandé, que le PNUD nous a dit ne pas être à l'origine des bons de commande, et ne pas vouloir payer les 78 000 euros dus (le préjudice est énorme !).

Nous avons déposé plainte à Interpol et à un service de recherche judiciaire de la gendarmerie. Des agents du PNUD ont refusé de se présenter aux convocations. Le PNUD a mis en avant son immunité et prétend mettre ses employés à disposition uniquement sur demande du Ministère des Relations Extérieures. Après 2 mois de travail avec ce ministère, la situation n'a pas changé. L'enquête est complètement bloquée. J'ai même vu hier que 2 agences de voyages ont également été victimes d'une escroquerie similaire avec le PNUD au Sénégal. Nous sommes désespérés et ne savons plus quoi faire pour sauver notre entreprise et ses 15 employés.

- Le PNUD peut-il faire valoir comme cela son immunité ?

- Le PNUD nous a montré avoir intercepté une escroquerie 1 mois avant la nôtre. Pour autant, ils enregistrent 13 faux bons de commande, en sachant que notre société n'est pas un de leur fournisseur. C'est leur laxisme qui a permis d'atteindre un préjudice aussi important. Peut-on faire valoir cela ?

Merci à l'avance.